

Analyse générale du Pacte vert européen

Mars 2020

Le Pacte vert européen (ou *European Green Deal*, en anglais) est la nouvelle feuille de route de la Commission européenne pour opérer le virage de la transition vers une société “climatiquement neutre” d’ici 2050. Dévoilée le 11 décembre 2019, elle sera complétée progressivement par une série de mesures de mise en œuvre¹. Ce plan a le mérite de donner un cap clair, de faire du climat un enjeu transversal et d’embrasser les différents chantiers nécessaires pour atteindre la neutralité carbone. Cependant, sans une mobilisation large de ressources financières, politiques et humaines dont dispose notre société et sans une cohérence stricte des politiques européennes, les objectifs ambitieux annoncés risquent de rester lettre morte.

Premier pas vers un rehaussement de l’ambition...

L’objectif d’être le premier continent climatiquement neutre d’ici 2050 a été approuvé par l’ensemble des chefs d’Etat européens, à l’exception de la Pologne, lors du Conseil européen du 12 décembre 2019², désormais entériné dans une « loi climat européenne », présentée le 4 mars 2020. Concernant l’horizon 2030, la Commission entend présenter un nouvel objectif de réduction de gaz à effet de serre³ rehaussé d’ici septembre 2020, qui serait “*d’au moins 50%, voire 55% de réduction*”⁴, par rapport à 1990. Ce rehaussement s’inscrit dans le mécanisme de révision de l’ambition de l’Accord de Paris, qui prévoit que chaque Partie à l’Accord présente de nouveaux engagements climatiques (appelés les contributions nationales déterminées ou CDN) au plus tard à la COP 26, qui aura lieu du 9 au 19 novembre à Glasgow (Ecosse). Soulignons par ailleurs que cette logique de révision de l’ambition, indispensable pour respecter les objectifs de l’Accord de Paris, est inscrite de manière contraignante dans la loi climat européenne⁵.

... qui devra encore être renforcée et accélérée

Ce que la Commission propose risque cependant d’être d’une part trop **tardif**, et d’autre part **insuffisant** en termes d’ambition. Premièrement, l’annonce d’un nouvel engagement pour 2030 en septembre arrivera trop tard si l’Union européenne veut réellement adopter le rôle de « chef de file mondial » et assurer que la COP 26 de novembre soit un succès. En effet, outre l’annonce de la Commission, le nouvel objectif pour 2030 doit également être validé par l’ensemble des chefs d’Etat européens, à l’occasion du Conseil européen. Pour respecter le calendrier et pouvoir annoncer son nouvel objectif bien en amont de la COP 26 (de manière à encourager les autres Etats à faire de même), la Commission doit faire son annonce **avant** le Conseil des 18 et 19 juin prochains. Par ailleurs, à l’instar du rôle de catalyseur qu’ont joué les Etats-Unis et la Chine en amont de la conclusion de l’Accord de Paris, l’Union européenne se doit de construire une alliance solide avec la Chine pour insuffler une dynamique internationale forte et rehausser l’ambition globale. La Commission identifie donc les sommets prévus entre l’Union européenne et la Chine, en mars et en septembre, comme des moments clés⁶.

¹ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication-annex-roadmap_fr.pdf

² Conclusions du Conseil européen du 12 décembre 2019 <https://www.consilium.europa.eu/media/41778/12-euco-final-conclusions-fr.pdf>

³ L’objectif européen actuel de réduction de gaz à effet de serre, datant de 2014, est de 40%, par rapport aux niveaux de 1990.

⁴ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf, p.5

⁵ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/commission-proposal-regulation-european-climate-law-march-2020_en.pdf (EN)

⁶ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf, p.25

Deuxièmement, pour être en ligne avec l'Accord de Paris, le rehaussement de l'objectif européen pour 2030 devrait être de **minimum** 55% (par rapport aux niveaux de 1990). C'est un strict minimum sachant que le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement nous apprend qu'il faut désormais réduire les émissions mondiales de 7,6% par an entre 2020 et 2030, pour rester sous la barre des 1,5°C de réchauffement et éviter les pires impacts⁷. C'est un message qui a été réaffirmé clairement par le Parlement européen qui, s'il valide le Pacte dans son ensemble, insiste dans une résolution commune, adoptée à une large majorité, pour que l'objectif de 2030 de réduction de gaz à effet de serre soit porté à 55%⁸. C'est également la position la Confédération des Syndicats européens⁹. Notons qu'en tant que pays riche et qu'émetteur historique, l'Union européenne devrait atteindre la neutralité carbone bien avant 2050. C'est en effet indispensable si on veut atteindre l'objectif global de décarbonation pour 2050, comme mentionné dans le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5°C¹⁰. Pour atteindre la neutralité carbone, la Coalition Climat estime que l'effort européen doit, pour l'essentiel, porter sur une réduction effective des émissions (minimum 95% de réduction par rapport à 1990).

Le Pacte vert doit être un pacte social et environnemental

L'action climatique ne peut être réellement efficace et acceptée que si elle s'incarne dans des mesures socialement justes. Face à l'urgence sociale et environnementale, le Pacte vert doit donner une réponse inclusive et garantir que personne ne soit laissé de côté dans cette transition massive vers un monde bas carbone. Un des dispositifs du plan d'investissement présenté est le mécanisme de transition juste, dont le premier pilier est le Fonds pour la transition juste. Ce Fonds vise à soutenir la transition des régions les plus dépendantes aux énergies fossiles et la transition au sein des secteurs à forte intensité de carbone. La Commission projette d'atteindre jusqu'à 143 milliards d'euros sur dix ans. Si ce n'est pas suffisant au regard du défi colossal d'une transition juste en Europe, ce montant peut néanmoins permettre d'enclencher une dynamique dans les régions ciblées.

Attention toutefois à rappeler que la transition juste est avant tout un enjeu de société, qui doit concerner l'ensemble des travailleurs et travailleuses et des citoyens partout en Europe. Par ailleurs, en lien avec la mise en œuvre du Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable, l'Union européenne doit avoir une attention accrue pour les personnes en situation de précarité et pour les groupes de populations les plus vulnérables, notamment les femmes. Les politiques climatiques et environnementales doivent être un levier important de réduction des inégalités et de la pauvreté en Europe, notamment en réduisant la précarité énergétique.

En parallèle de la dimension sociale, l'aspect environnemental du Pacte est un élément essentiel. Le Pacte vert offre une occasion en or de s'attaquer à la crise écologique de manière concrète et coordonnée par le biais de l'élaboration de la stratégie sur la biodiversité pour 2030. Il est en effet indispensable que les mesures relatives au climat et à la nature soient abordées conjointement. La Coalition Climat demande que des mesures juridiques ambitieuses et des objectifs contraignants pour la protection et la restauration de la nature soient inclus dans la nouvelle stratégie sur la biodiversité.

⁷ Programme des Nations Unies pour l'Environnement, rapport 2019 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions (Emission Gap Report 2019)

<https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/30797/EGR2019.pdf> (EN)

⁸ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/RC-9-2020-0040_EN.html

⁹ Position de la CES sur les revendications clés pour construire une transition juste et stimuler l'action climatique après les élections européennes, avril 2019, p.2 : <https://www.etuc.org/fr/document/position-de-la-ces-sur-les-revendications-cles-pour-construire-une-transition-juste-et>

¹⁰ <https://www.ipcc.ch/sr15/>

Sans financement adéquat, pas d'ambition réelle

La concrétisation du Pacte vert nécessite de mobiliser les financements nécessaires, à hauteur de l'enjeu. En effet, la discussion sur les objectifs, si elle ne doit pas être réduite à l'argent, ne peut pas non plus être isolée de la discussion des investissements et du financement de la transition. La Commission estime qu'il faudra des investissements de 260 milliards d'euros annuels pour aboutir à la neutralité carbone en 2050¹¹. Le Pacte annonce une ambition de consacrer 25% du budget de l'Union européenne au Green Deal et un plan d'investissement de 1 000 milliards d'euros pour la prochaine décennie. Bien qu'importants, ces montants risquent de s'avérer insuffisants. En effet, la Cour des comptes européenne évalue à 1 115 milliards d'euros **annuels** les investissements nécessaires pour réduire les émissions de 40% en 2030 par rapport à 1990¹². Un rehaussement de l'objectif de réduction à 50-55%, comme le propose le Green Deal, implique des montants encore plus élevés. De plus, Les propositions faites par la Commission pour activer les financements publics et privés ne sont pas suffisantes. Elles mobilisent trop peu de ressources et ne sont pas suffisamment coercitives pour le désinvestissement des énergies fossiles. La cohérence implique le courage de mettre un terme aux investissements dans le développement d'infrastructures routières et aéroportuaires notamment, qui suscitent un accroissement des volumes de transport et prolongent la dépendance aux énergies fossiles. Par ailleurs, l'accent excessif mis sur le financement privé menace de faire supporter les coûts par la société et de privatiser les bénéfices. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir les investissements à grande échelle requis tant au niveau européen que national : le budget européen doit refléter la nécessité d'une transition socialement juste, les règles fiscales européennes doivent être réformées pour stimuler les investissements publics verts, il faut une politique fiscale et financière qui pénalise les investissements "bruns", et il faut verdir profondément les fonds d'investissement publics tels qu'InvestEU. La BCE doit également soutenir cette politique. Ce faisant, il convient de veiller à une répartition équitable des coûts et bénéfices. Une piste de solution serait de suivre le modèle du Pacte Finance-Climat, qui propose de capter les moyens financiers importants qui partent aujourd'hui en spéculation et en dividendes, via une banque européenne du climat et un impôt européen sur les bénéfices, pour les consacrer à une plan d'investissement sur 30 ans pour la transition juste¹³.

La question de la cohérence est centrale

Pour mettre effectivement en oeuvre le Pacte vert et honorer ses promesses, la cohérence est primordiale, et ce dans toutes les compétences de l'Union européenne. Il s'agit non seulement du financement, mais aussi des politiques agricoles et commerciales. A cet égard, bien que le Pacte vert réaffirme les engagements de l'UE en matière de durabilité dans le cadre de sa politique commerciale, il y a encore un chemin à parcourir pour atteindre une véritable politique commerciale "verte". Si l'annonce selon laquelle les "accords les plus récents de l'UE prévoient tous un engagement contraignant pour les parties de ratifier et de mettre en œuvre de manière concrète l'Accord de Paris" est positive, cette mesure contraignante doit se faire respecter en pratique et s'appliquer à l'ensemble des Objectifs de développement durable. Le premier test pour le Green Deal sera l'accord prévu entre l'UE et les pays du Mercosur (l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela), qui, dans sa forme actuelle, entraînera une augmentation des émissions mondiales, des émissions dans les pays partenaires¹⁴ et une menace pour les droits humains. Par ailleurs, il est indispensable de réorienter les dépenses et investissements en cohérence avec les objectifs climatiques. Cela commence par mettre en place ou approfondir les politiques de désinvestissement fossile des moyens publics et privés, pour y intégrer les filières et procédés structurellement carbonés ou dépendants des énergies fossiles. L'alignement de l'ensemble des investissements avec l'Accord de Paris reste un défi majeur pour l'Europe. L'annonce récente de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) de sa nouvelle politique

¹¹ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_en.pdf, p.15

¹² European Court of Audition, « EU action on energy and climate change », 2017, p. 58.

¹³ <https://www.pacte-climat.net/fr/>

¹⁴ http://www.eumercosursia.com/uploads/4/0/7/2/40728425/final_interim_report_publication_03oct2019.pdf

de prêt et d'investissement, qui mettrait fin à tout financement de projets d'énergie fossile d'ici 2021, constitue un grand pas dans la bonne direction. Il est important de noter que cette décision doit également s'appliquer aux projets d'infrastructure et autres projets de gaz fossile, qui rendent plus difficile la transition vers un système 100% renouvelable.

Une “diplomatie verte”, solidaire avec le Sud et respectueuse des droits humains

Pour développer avec succès une "diplomatie du Pacte vert" et des "alliances vertes", la Commission devrait se positionner en championne des questions qui prévalent pour les pays en développement et les groupes marginalisés dans l'Accord de Paris. Cela implique tout d'abord une augmentation de l'ambition climatique, ce qui permettra aussi de montrer la voie par l'exemple aux plus gros émetteurs. Ensuite, L'Union européenne doit respecter les engagements financiers pris à Copenhague et assurer une contribution juste et suffisante au mécanisme de financement climat international, tant pour l'adaptation que pour l'atténuation. Parallèlement, l'Union européenne devra également veiller à soutenir une approche institutionnelle du financement de l'assistance des victimes des dérèglements climatiques, appelé « pertes et préjudices », en ce compris la prise en compte de la problématique des déplacés climatiques. Enfin, le Pacte doit porter une attention particulière aux populations les plus vulnérables, en garantissant que les politiques climatiques soient cohérentes avec les droits humains et les 17 Objectifs de Développement Durable. Dans ce contexte, on peut regretter l'absence totale de mention à la justice de genre et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Pacte vert.

Et la Belgique ?

La politique climatique belge dépend directement des décisions prises par l'Union européenne. Le nouvel axe de travail ambitieux de la Commission et le rehaussement des objectifs pour 2030 et 2050 auront un impact direct sur les mesures à adopter au niveau national, tant pour le fédéral que les Régions. Alors que les discussions sont bloquées en Belgique, cette nouvelle dynamique européenne constitue un levier important pour rehausser l'ambition dans différents secteurs tels que le transport, l'économie circulaire ou l'industrie. La Belgique doit se joindre au peloton de tête, notamment à la douzaine de pays européens qui ont décidé d'en faire plus et d'appeler la Commission européenne à remettre un nouvel objectif pour 2030 plus tôt que ce qui est prévu, c'est à dire d'ici juin au plus tard¹⁵. Dès lors, il est indispensable que la coopération et la collaboration entre les différentes entités compétentes soit améliorée afin que la Belgique ne soit plus à la traîne en terme d'ambition climatique. Notre pays, tout comme l'Union européenne, doit également se doter de politiques cohérentes avec l'Accord de Paris, et ce dans tous les secteurs de l'économie et de la société. Enfin, l'implémentation de politiques climatiques nationales doit aller de pair avec les politiques sociales afin de ne laisser personne de côté au cours de la transition. Pour rappel, la Belgique est un des pays d'Europe qui bénéficierait le plus de la transition bas carbone en termes de création d'emplois¹⁶. Plus que jamais, nous avons besoin de responsables politiques qui portent une vision collective, cohérente et juste de la transition. Notre pays a le devoir et la capacité d'être moteur du changement.

¹⁵ <https://kefm.dk/media/12992/joint-letter-call-for-plan-to-increase-2030-target.pdf>

¹⁶ Eurofound, Energy scenario: Employment implications of the Paris Climate Agreement

https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/fomeef18003en.pdf